Les hommes et la catastrophe dans la France du XVIIe siècle

René Favier

▶ **To cite this version:**

René Favier. Les hommes et la catastrophe dans la France du XVIIe siècle. J. Montemayor. Les sociétés anglaises, espagnoles et françaises au XVIIe siècle, Ellipses, pp.263-274, 2006. halshs-00140934

HAL Id: halshs-00140934
https://shs.hal.science/halshs-00140934

Submitted on 10 Apr 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les hommes et la catastrophe dans la France du 17e siècle

Sauf dans son acception poétique (le dénouement fâcheux d'une tragédie), le 17e siècle ignora le mot « catastrophe ». C'est le « fléau » qui désignait alors les afflictions envoyées par le Ciel : « La guerre, la peste, & la famine, sont les trois *fléaux* dont Dieu se sert dans sa colère pour chastier les hommes. » (Furetières). Occasionnellement, d'autres menaces figuraient au même registre : les inondations (qui remplacèrent la guerre dans la définition de l'*Encyclopédie* au 18e siècle), ou les tremblements de terre, moins fréquents mais chargés de lourds mystères.

Quelle que soit leur nature, ces fléaux affligèrent fortement le royaume de France au 17e siècle. Disettes et épidémies sont les plus connues, et on ne reviendra pas sur leur chronologie (J. Dupâquier, 1988 ; F. Hildesheimer, 1990), pas davantage que sur le poids de la guerre qui ne sera pas abordé ici. Mais l'époque révéla aussi la forte vulnérabilité des sociétés face aux aléas naturels. G. Quenet a montré que les tremblements de terre avaient été plus fréquents qu'on ne le supposait, et que certains avaient été particulièrement destructeurs : dans le comté de Nice en 1618 et 1644 ; le 21 juin 1660 dans les Pyrénées, le plus important séisme de l'époque moderne ; dans les Vosges le 12 mai 1682 ; en haute Provence le 14 août 1708 (G. Quenet, 2005). Toutes les sources attestent également d'une recrudescence des inondations, favorisées sans doute par le petit âge glaciaire, une modification des conditions d'abrasion dans les massifs montagneux et une augmentation du transport sédimentaire (R. Favier, 2006). Encore, pour tous ces événements, la sous-représentation de l'information sur les espaces ruraux est-elle évidente, comme celle relative aux accidents spécifiques aux régions de montagne (éboulements, avalanches).

Face à ces diverses catastrophes, il est convenu de considérer que les hommes avaient ordinairement une attitude faite de passivité et de fatalisme, renvoyant à l'église le soin de les protéger contre l'ire de Dieu et à l'État celui d'assurer leur sécurité matérielle. De tels stéréotypes méritent d'être réexaminés.

A. Dieu et la catastrophe

1. *Prodiges et Merveilles*

Auteur en 1560 d'*Histoires prodigieuses* maintes fois rééditées, Boaistuau engageait ses lecteurs à les lire pour « entrer en nous-mêmes, frapper au marteau de notre conscience, éplucher nos vies et avoir en horreur nos méfaits ». Au sein de ces recueils de *Merveilles* et *Prodiges* qui se multiplièrent dans la seconde moitié du 16e siècle, comme dans les occasionnels du 17e siècle, les catastrophes naturelles tiennent une place considérable (J. Céard, 1996). Phénomènes souterrains et mal connus, les tremblements de terre faisaient parti des signes rares, riches en signification. Plus fréquentes, les inondations fournissaient de manière répétée l'occasion de souligner que « le temps présent [était] plus monstrueux que naturel » (F. Belleforest).

Avec l'élaboration de la « cosmocritique » dans le dernier quart du 16e siècle, les érudits, sans jamais nier l'existence de causes naturelles, cherchèrent dans ces événements les signes précurseurs qui devaient précéder de terribles changements. Ils élaborèrent une science des catastrophes et un art de les prévenir. Pour tous, Dieu ne cessait de prodiguer aux hommes des avertissements attestant que sa patience commençait à se lasser. Dans son *Traité de la peste* (1568), Ambroise Paré exposait de même, comme premières, les causes divines de la maladie, et expliquait que la conversion en était « le principal antidote ».

Les affrontements religieux de la fin du 16e siècle fournirent de très nombreuses occasions de solliciter le ciel. Dans son récit de l'inondation lyonnaise de décembre 1570, F.

Belleforest écrivait ainsi que « c'estoit un iugement de Dieu pour les péchez commis en ceste Cité trop addoné aux mondanitez, et où Dieu n'est servi ainsi qu'il appartient ; et pour plus grande preuve, on sçait que ce bourg de La Guillotière, beau et riche à merveille, a senty une estrange secousse, comme si l'eau y eust voulu purger les immondices là esparses lors qu'il y estoit permis aux calvinistes d'y prescher leur faulse doctrine ». Dans le même temps, la multiplication des procès de sorcellerie entre 1580 et 1610 (R. Mandrou, 1968) attestait d'une croyance inversée en la capacité du Diable à orchestrer les fléaux. En Dauphiné où les procès en sorcellerie furent rares, on condamna jusqu'au milieu du 17e siècle des femmes au bannissement pour « avoir fait tomber la tempête ».

Si quelques voix s'élevèrent pour contester des analyses téméraires et « fantastiques » et refuser de solliciter les jugements du Ciel (Montaigne), les occasionnels continuèrent durant toute la première moitié du 17e siècle à développer des argumentations comparables. Progressivement cependant, émergèrent de nouveaux points de vue, où les causes naturelles pouvaient suffire à rendre compte des calamités. Si le sentiment demeurait que les malheurs qui frappaient les hommes étaient la dénonciation et le châtiment de leurs péchés, les contemporains en cherchaient moins souvent les signes dans le ciel. Dans la réédition du traité de la peste de Ambroise Paré par Nicolas de la Framboisière, le chapitre sur les « causes divines » était réduit à quelques lignes, et l'auteur ne prenait plus la peine de justifier le recours à la médecine. Le *Dictionnaire de l'Académie* qui enregistre toujours avec retard les évolutions sémantiques donne dans son édition de 1694 une définition de la peste où l'origine divine est exclue : « Contagion, sorte de maladie épidémique, qui provient ordinairement d'une corruption générale de l'air, & qui cause une grande mortalité ». La notion de « fléau de Dieu » n'apparaît que, parmi de nombreuses autres, dans les acceptions en usage.

Cette évolution vers un certain naturalisme n'excluait nullement de nombreuses résistances comme en témoignèrent les débats autour de l'éclipse de 1654 qui nourrit de nombreux développements eschatologiques, mais au milieu du 17e siècle, la critique des signes astrologiques s'affirma pour enlever aux catastrophes naturelles et aux prodiges toute valeur de signes précurseurs. Dans les années 1657-1658, la *Gazette* commença à véhiculer une version rationalisée, laïcisée et périodisée des catastrophes naturelles, qui correspondait mieux aux attentes des lecteurs. « L'espace dévolu aux explications scientifiques s'agrandit » (G. Quenet, 2005).

2. *Pastorale du tremblement*

Les récits de catastrophes nourrirent abondamment la pastorale chrétienne. Selon l'argumentation commune, toute calamité était à la fois un châtiment et un avertissement. Elle frappait les uns et menaçait les autres du malheur. Plus elle frappait durement, plus grave était l'avertissement qu'elle dispensait. Dieu châtiait pour leurs péchés des hommes qui subissaient un châtiment justifié et étaient incités à la repentance.

Si la veine des *Histoires prodigieuses* s'épuisa après 1598, on ne saurait suivre entièrement J. Céard et J.-P. Seguin dans l'idée que la multiplication des canards durant la première moitié du 17e siècle répondit d'abord à un intérêt grandissant pour le fait divers qui visait davantage à raconter qu'à édifier. Sans doute renvoyaient-ils au goût du sensationnel et au désir de « donner du contentement au lecteur ». Mais F. Crouzet a montré comment ces textes véhiculaient une véritable science des signes, nourrie de références bibliques ou historiques. Dans un contexte de remise en question de l'ordre social, politique et religieux, l'angoisse imprégnait les esprits. Les catastrophes naturelles tenaient une place privilégiée dans cette pédagogie du dérèglement.

Il est vrai que les textes utilisaient souvent d'anciens canards que l'on « réchauffait » avec des changements de dates, de lieux et de circonstances destinés à les adapter à l'actualité.

Mais la rhétorique des récits faisait une large place à un ensemble d'images compréhensibles par tous. Pour les inondations, la référence au Déluge était une figure imposée qui renvoyait à la colère de Dieu. Mais l'enfant sauvé des eaux, présent dans de très nombreux récits tant français qu'anglais ou espagnols (tel celui de l'inondation intervenue au Pays de Galles en 1607 où un bébé « fust rendu à la terre dans son berceau, sur lequel s'estoit aussi sauvé un chat, qui alloit sautelant d'un costé dudit bateau à l'autre, pour le tenir en égale balance, contre les flots qui le faisoient chanceler, comme s'il eust esté ordonné pour gouverneur et pilotte de ceste petite barque »), laissait aussi entrevoir le salut possible et, à l'instar de Moïse, le long chemin vers la Terre promise.

Pour les prédicateurs, les catastrophes étaient utilisées pour rendre leur discours plus efficace. La peste par excellence était un châtiment collectif et l'expression de l'ire de Dieu. Partout, les prédicateurs fustigeaient les péchés des hommes appelés à se repentir. Dans les *Instructions du rituel d'Alet*, Nicolas Pavillon expliquait que Dieu envoyait la peste « pour punir de toutes sortes de péchés, principalement ceux qui sont publics et scandaleux (blasphèmes, jurrement, adultère, concubinage, sensualité, excès de festins, fréquentation des cabarets, profanation des fêtes) », et incitait les fidèles à apaiser sa colère « par une véritable pénitence et confession sincère ». De même, le séisme se prêtait particulièrement bien à la métaphore et à la pastorale chrétienne. Il faisait trembler les cœurs après avoir fait trembler la terre. Pour toucher la dureté des cœurs, Dieu avait « voulu que la dureté des pierres se fendit » (F. Hildesheimer, 1990 ; G. Quenet, 2005).

Par excellence, la procession était dans tous les cas l'occasion de manifester la repentance collective. Quelle que soit la nature de la catastrophe, les processions générales témoignaient d'une réelle adhésion populaire à cette pastorale. Elles associaient toute la population collectivement coupable. Derrière le clergé, les officiers royaux et municipaux, la société défilait en ordre, exprimant ainsi sa volonté d'un retour à l'équilibre. Selon les circonstances, elles donnaient lieu à des vœux ou des offrandes propitiatoires, des fondations de messe, l'édification d'autels ou de chapelles. Pour les pestes, les lieux de culte en rapport avec la maladie (saint Roch, saint Sébastien) étaient particulièrement honorés. À Paris, toute la ville s'ébranla derrière la châsse de sainte Geneviève au lendemain de l'inondation de 1652.

On ne saurait douter de l'adhésion populaire à ces pratiques salvatrices qui traduisait une imprégnation de la pastorale de la peur dans des groupes sociaux très variés, catholiques comme protestants. Les autorités religieuses n'étaient d'ailleurs pas toujours à l'origine des processions. Lors de l'inondation lyonnaise du 3 février 1608, c'est le corps consulaire qui « toutes choses meurement digérées » s'adressa au grand vicaire « pour le supplier de faire entendre à tout le Clergé… que la ville avoit comme tousjours l'espérance de son salut en la bonté divine ». L'adhésion était parfois plus forte dans les populations que chez les clercs formés au 17e siècle, de plus en plus réservés envers les croyances populaires. À Besançon, le peuple se révolta à la suite du refus des chanoines de montrer le saint Suaire à Pâques.

Alors que s'élaborait une première rationalisation de la lecture des catastrophes naturelles, la pédagogie missionnaire commença également à s'infléchir dans la seconde moitié du 17e siècle. Les prédicateurs insistèrent moins sur la signification négative des fléaux, et davantage sur leur valeur salvatrice. Si Dieu restait à leur origine, sa miséricorde l'emportait sur sa vengeance pour aider les hommes à préparer leur salut. Son intervention « miraculeuse » se manifestait par la limitation du nombre des victimes. À la volonté d'apaiser la colère de Dieu, succédaient les remerciements des fidèles pour les avoir protégés.

Parallèlement au recul des lectures eschatologiques des catastrophes, il est aussi possible de noter une certaine désaffection des rituels religieux, ainsi contre la peste en Bretagne (A. Croix, 1980). Si A. Croix y voit la possible conséquence d'une longue période sans épidémie, il n'est pas interdit de s'interroger aussi sur les conséquences des débuts de l'intervention de l'État royal.

B. Le Roi et la catastrophe

Naturaliser toutes les calamités pouvait nourrir d'autres inquiétudes. Tant qu'on pouvait rapporter au jugement de Dieu les malheurs qui frappaient les hommes, on pouvait espérer, par la pénitence, faire fléchir sa rigueur. Si on n'y réussissait pas, les malheurs continuaient néanmoins à garder un sens. Si au contraire on les attribuait à la seule nature, l'homme, privé de la possible grâce divine, risquait de rester dans la peur et la terreur « de se sentir sujet à toutes ses rigueurs ».

Toute une tradition historiographique a vu dans l'Ètat moderne naissant le relais nécessaire pour vaincre les dangers de la nature. Face aux événements extraordinaires, il aurait incarné une nouvelle rationalité, prenant sous sa coupe des pouvoirs locaux divisés et impuissants, des populations fatalistes et superstitieuses[1]. La mise en place d'un appareil monarchique de plus en plus efficace et présent se serait traduite par un projet de maîtriser la nature, et de prendre en charge les risques principaux, ainsi que la subsistance et la santé des sujets. Cette action de plus en plus efficace prendrait appui sur de nouveaux outils institutionnels (administration, corps spécialisés), de nouveaux outils intellectuels (rapports, cartes, statistiques) et une vraie volonté politique incarnée par Colbert devenu, après la disgrâce de Fouquet en 1661, le personnage essentiel de l'administration royale et le principal instrument du renforcement de l'absolutisme royal. Cette action se serait manifestée tant dans la gestion des crises que dans l'assistance aux victimes des catastrophes. Elle fut d'abord une opération de communication politique.

1. *Instrumentaliser la catastrophe pour la plus grande gloire du Roi*

Alors que l'intervention des autorités monarchiques resta extrêmement modeste lors de la crise de l'Avènement, celle-ci fut glorifiée dans le discours royal. Dans ses Mémoires, Louis XIV vantait son action : « J'entrai moi-même dans une connaissance très particulière et très exacte du besoin des peuples et de l'état des choses. J'obligeai les provinces les plus abondantes à secourir les autres, les particuliers, à ouvrir leurs magasins et à exposer leurs denrées à un prix équitable. J'envoyai en diligence mes ordres de tous côtés pour faire venir par mer, de Dantzig et des autres pays étrangers le plus de blés qu'il me fut possible ; je fis acheter de mon épargne… » (Cité par J. Delumeau et Y. Lequin, 1987). De même, un médaillon de Ch. Lebrun , *Le soulagement du peuple pendant la famine de 1662*, fut consacré à cet évènement dans la galerie des Glaces

La gestion du tremblement de terre qui affecta le 21 juin 1660 les Pyrénées occidentales participa de la même politique et permit de développer une image du roi victorieux des dangers de la nature (G. Quenet, 2005). Intervenant quelques jours seulement après le mariage de Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz et alors que les jeunes époux étaient encore dans les Landes, il avait d'abord donné lieu, à Bordeaux comme à Paris, à des rumeurs négatives. Alors que le souvenir de la Fronde n'était pas estompé, Dieu aurait manifesté sa réprobation envers le nouveau roi et le mariage espagnol. Très vite cependant, la propagande royale renversa le discours. À la fin de 1660 était publiée une relation du séisme qui se terminait par un poème, en l'honneur du dauphin que le mariage du roi devait concevoir : « Ce conquérant sera plus craint que le tonnerre, Et son bras le rendra maistre de l'univers, Puisque sans voir le jour il fait trembler la terre. » L'inversion de la valeur du signe tellurique ne disait pas seulement la naissance du futur conquérant. Elle témoignait de la puissance du

[1] Voir J. Delumeau et Y. Lequin (1987) et l'excellente critique qu'en fait G. Quenet (2005).

roi à maîtriser les forces de la nature. Elle garantissait désormais contre le fléau. Jusqu'en 1750, la *Gazette* ne rendit compte d'aucun tremblement de terre dans le royaume.

2. *Vaincre les dangers de la nature*

Si l'intervention royale était restée modeste lors de la crise de l'Avènement, des efforts importants furent incontestablement déployés par les intendants lors des crises de 1693-1694 et 1709 pour s'informer de la réalité de la situation, inventorier les stocks, lutter contre la spéculation, acheter des blés dans les provinces les moins touchées et, malgré la guerre, hors du royaume. Mais on ne saurait voir là une action coordonnée susceptible de réduire véritablement les souffrances. La monarchie gouverna en fait au jour le jour, soucieuse de trouver du blé pour nourrir les villes (Paris en particulier) et y éviter les révoltes, tout en sacrifiant pour l'essentiel les populations des campagnes (M. Lachiver, 1991). À la fin du 17e siècle, l'État monarchique restait incapable de faire face aux crises de grande ampleur.

La lutte contre les inondations mobilisa aussi l'action de l'État qui mit en œuvre des travaux d'endiguement des grands fleuves et des torrents les plus menaçants. Davantage encore, la lutte contre la peste paraît s'ériger comme un « archétype » des nouvelles modalités de l'action publique face aux catastrophes. Dès 1666, Colbert, pour éviter à Paris le sort de Londres ravagée par l'épidémie en 1665, imposait de larges mesures de restriction de circulation des marchandises et des hommes dans le nord du royaume. Lors de la peste de Marseille de 1720 surtout, l'arrêt du Conseil du 14 septembre, en opposition aux positions des parlements provinciaux, définissait des modalités d'intervention efficace pour circonscrire l'épidémie à une aire régionale.

A l'occasion de ces différentes catastrophes, comme pour les disettes, le recours à l'État secourable devenait parallèlement un usage (R. Favier, 2002). De manière générale, les interventions pouvaient prendre deux formes distinctes : des interventions ponctuelles en faveur de lieux ou d'édifices remarquables (église, ponts…) pour aider à leur reconstruction d'une part ; des dégrèvements fiscaux d'autre part. La première de ces modalités était la plus ancienne et relevait davantage de la libéralité princière que d'une intervention étatique. Elle était fonction de la qualité particulière du lieu touché et y laissait une trace de l'aide apportée, rejaillissant pour l'éternité sur le prince qui avait financé l'opération. Les dégrèvements fiscaux au contraire participaient d'un mode de gestion de l'État de finance, et s'inscrivaient dans le cadre des modalités normales de négociation entre le roi et les provinces pour fixer le brevet des tailles en fonction de la qualité des récoltes et des calamités endurées (intempéries, charges exceptionnelles, soldats…). Leur but premier était d'assurer la continuité des prélèvements fiscaux en permettant aux habitants de surmonter les difficultés rencontrées momentanément.

3. *Des capacités limitées d'intervention*

On ne saurait naturellement remettre en cause toutes ces avancées. Mais « conclure de ces différents progrès à la mise en place d'un État protecteur, souhaitant prendre de plus en plus en charge le risque naturel est délicat » souligne G. Quenet. Car il convient de bien marquer les limites de cette action royale, que ce soit en ce qui concerne les modalités de gestion de la crise ou les dispositifs d'assistance aux victimes.

Si l'appel à la justice du roi et à l'équité constituait le fondement commun de ces demandes d'aides, on ne saurait cependant, malgré un début de normalisation des pratiques dans certaines provinces, voir dans ces dispositifs un mode de gestion de la catastrophe permettant aux habitants de faire face aux dégâts supportés. Plus généralement, ces aides étaient fortement limitées par les capacités d'intervention de l'État.

Il convient surtout de mettre en question la thèse d'une monarchie capable dès la fin du 17e siècle de vaincre certaines catastrophes. La cause est entendue pour la lutte contre les disettes. Il en va de même de la lutte contre la peste. F. Hildesheimer a montré que la législation royale était moins unificatrice que prévue, les textes étant souvent postérieurs au cantonnement du mal, et l'arrêt du 14 septembre 1720 n'ayant, quant à lui, jamais été enregistré. Par ailleurs, la pratique administrative était moins guidée par une volonté originale de cantonner la maladie, que par le souci de ne pas perturber à l'excès l'activité économique.

Les endiguements, pour leur part, n'étaient pas nécessairement motivés par un souci de protection contre les inondations. Le plus souvent, il s'agissait de rendre plus aisée la navigation, au risque parfois d'aggraver la menace des eaux. Dans la vallée de la Loire, la surélévation constante des turcies pour laquelle plaidait Colbert ne faisait que rendre plus graves les ruptures de digues. En d'autres circonstances (notamment sur les frontières), l'endiguement avait d'abord pour fonction d'intégrer les rivières dans les systèmes de défense des places fortes.

On ne saurait par ailleurs présumer de la parfaite cohérence de l'action engagée, ni de la maîtrise technique des ingénieurs. Les désaccords étaient fréquents entre les autorités responsables. Dans le Roussillon, les travaux conduits pour l'endiguement du Têt étaient de mauvaise qualité et peu sensibles à la spécificité des cours d'eau méditerranéens (B. Desailly, 1990). Colbert lui-même connaissait ces limites, et on aurait tort de penser que la monarchie entendait imposer ses solutions à des populations entièrement désarmées. En 1684, il conseillait ainsi à l'intendant de Dauphiné, récemment arrivé à Grenoble et chargé d'entreprendre des travaux de défense contre le Drac, de prendre l'avis des gens du pays et de ne pas s'en remettre seulement à l'ingénieur qu'il avait lui-même envoyé : « Les gens du pays, qui connaissent par l'expérience l'effet des ouvrages de pareille nature que l'on fait contre le torrent du Drac, peuvent mieux décider là-dessus que personne » (R. Favier, 2006).

C. Les hommes et la catastrophe

Les stéréotypes ont la vie dure. Pour Gabriel Naudé, l'homme du peuple, dans sa stupidité et son inculture, était prêt à recevoir toutes les impostures : « Qu'on lui rapporte que Paris doit bientôt abîmer, il s'enfuira. Que tout le monde doit être submergé, il bâtira des arches et des bateaux de bonne heure pour n'être pas surpris. Que la peste ou la tempête ruinent une province, il en accusera soudain des graisseurs ou magiciens » (cité par J. Delumeau et Y. Lequin, 1987). Pour toute une tradition historiographique, les attitudes des sociétés anciennes face aux catastrophes seraient restées marquées par le fatalisme et la superstition. Les acceptions les plus communes évoquent « la résignation devant ce qui dépasse les victimes », « le fatalisme quand la terre tremble », « l'attitude d'acceptation d'une sorte de fatalité naturelle ». Face aux catastrophes qui les accablaient, les populations seraient restées passives et résignées jusqu'à ce que le pouvoir royal et l'esprit des Lumières commencent à apporter les éclairages scientifiques et les réponses techniques nécessaires.

En réponse à ces stéréotypes, le récent travail de G. Quenet a permis de montrer que, même pour les séismes, les hommes ne s'en remettaient pas seulement à la Providence. Sans doute, là où les événements étaient rares, suscitaient-ils l'inquiétude par leur caractère mystérieux (les vents souterrains ?) et les menaces qu'ils faisaient peser : obligation de quitter la maison protectrice, risque de mort subite. Mais il en allait différemment dans les régions de forte sismicité comme le pays niçois. Là, dès le 16e siècle, peut être identifiée une véritable culture du risque. S'appuyant sur une mémoire orale transmise par ses parents et les habitants avec lesquels il avait gardé des contacts, Louis de Thoum porte témoignage dans son *Traité des tremblements de terre* de la vitalité de cette culture, de la connaissance de « remèdes naturels » (techniques de construction, identification des sites les plus menacés) et de

capacités d'adaptation et d'évolution des sociétés soumises de manière répétée aux séismes. Une telle rationalité n'était aucunement exceptionnelle. De manière générale, partout où le caractère rapproché d'événements destructeurs offrait un nombre suffisant d'observations, se constituait une mémoire du risque sur laquelle les sociétés prenaient appui pour trouver des solutions de protection, de prévention ou d'urgence.

1. L'origine des maux

Invoquer le ciel n'empêchait aucunement d'essayer de comprendre au niveau local les conditions de développement des fléaux. Derrière les calamités du ciel, la dénonciation des accapareurs en période de disette participait d'une parfaite compréhension des règles du marché. Face aux épidémies, les autorités savaient identifier avec un grand empirisme les conditions de diffusion de l'infection : association de l'air vicié et de la saleté, le tout activé par la chaleur ; idée que l'air vicié est véhiculé dans les vêtements sales eux-mêmes ; rôle des populations migrantes (soldat, mendiant…). C'est également à partir d'observations faites localement par d'humbles praticiens en Sologne que Claude Perrault comprit le rôle de l'ergot de seigle dans le « Mal des ardents ».

Face aux inondations catastrophiques, les populations ne s'en remettaient pas aux seules explications religieuses. Les faits de nature – des pluies abondantes et répétées – suffisaient bien souvent. Dans les piémonts alpins et pyrénéens, la fonte violente des neiges, consécutive aux pluies et aux vents chauds, suffisait à donner des explications satisfaisantes. « Ceux du païs sçavent bien que les neiges se fondantz, les fleuves sortans des montaignes sont suiets aussi à telz desbords et esmotions » écrivait F. de Belleforest en 1594 (R. Favier, 2006). Seules les inondations qui intervenaient sans de grandes pluies étonnaient véritablement. Dans les Pyrénées, l'origine chtonienne (des effondrements dans des lacs souterrains) était la plus couramment admise. Telle fut notamment l'explication avancée par l'avocat Martel sollicité par l'intendant Fourcault pour trouver une explication à l'inondation de la Garonne de 1678[2]. S'agissant des crues du Rhône, l'avocat grenoblois Nicolas Chorier mettait quant à lui en avant, au milieu du 17^{e} siècle, les vents méridionaux qui accumulaient le sable dans le delta pour lui boucher le passage. En d'autres circonstances, des causes anthropiques étaient parfaitement vues et dénoncées. Au lendemain de la crue destructrice qui ravagea Grenoble en novembre 1651, le parlement de Dauphiné, amené à prendre les mesures d'urgence, n'invoqua aucune cause divine. À côté des pluies abondantes qui avaient fait « fondre les neiges dont les montagnes de ceste province et de Savoye estoient chargées », il dénonça avec vigueur la dégradation des forêts dans les espaces montagnards. De 1651 à 1682, il rendit plusieurs arrêts « défendant, sous les peines les plus graves, de continuer à couper et à défricher les bois, par les motifs qu'étant coupés et exploités, ils devenaient la cause des inondations, parce que les eaux ravinaient et entraînaient les terres que ne retenaient plus les arbres… La terre n'ayant plus esté retenue dans les montagnes par les bois qui ont esté charbonnez, a esté emportée par les eaux dans les plaines qu'elles ont remplies et couvertes de graviers stériles et infructueux. »

2. Une mémoire des catastrophes

Rien ne serait plus faux que d'imaginer des individus toujours pris au dépourvu par les événements catastrophiques. On ne saurait se laisser abuser par les innombrables affirmations du caractère exceptionnel des événements survenus. Celles-ci renvoyaient à la nécessité de

[2] S. Briffaud, « Le savant, l'Ètat et la catastrophe. L'émergence d'une nouvelle approche des sinistres à travers une relation du "prodigieux débordement" de 1678 », in *Les cahiers de l'Isard, Risques et aménagement dans les Pyrénées*, Actes du colloque de Foix et Pau 1990, Toulouse, 1993, p. 15-29.

convaincre les lecteurs par le caractère apologétique du récit ou les autorités dont on souhaitait solliciter des aides matérielles. Si l'absence d'un événement comparable connu « de mémoire d'homme » était affirmée, c'était souvent au sein de tout un ensemble de références qui servaient de points de repère. Chaque catastrophe s'inscrivait dans un ensemble de références à des événements plus anciens qui nourrissaient une mémoire commune et permettaient aux autorités locales de mettre en place des dispositifs d'alerte et des mesures de prévention.

Si la médiocrité des récoltes ne laissait que rarement aux plus nombreux la possibilité de faire des réserves pour se prémunir contre les années difficiles, certaines villes les plus importantes avaient, dès le 16e siècle, mis sur pied des greniers d'abondance pour faire face aux disettes éventuelles. Face à la menace des épidémies, des mesures préventives étaient également mises en place sans débat : fermeture des portes des villes pour en interdire l'accès aux personnes venant des régions suspectes, expulsion des mendiants et vagabonds. La généralisation de « billets de santé », délivrés aux voyageurs par les autorités municipales s'était établie sans aucune validation étatique. Si l'efficacité des mesures restait ordinairement très incertaine (sinon lorsqu'il s'agissait de fausses alertes), elles attestaient de la réactivité administrative des autorités locales. Les menaces du feu avaient généré dans de nombreuses villes des réglementations protectrices, tant vis-à-vis des métiers à feu (interdiction de certaines installations dangereuses ou des amas de combustibles) qu'en matière de construction. Dans ce domaine, la réglementation municipale de Paris fut reprise jusqu'au 18e siècle.

M. Ferrières a également montré le rôle premier des autorités municipales pour interdire la commercialisation des viandes avariées lors des épizooties (M. Ferrières, 2002). Depuis la fin du Moyen Âge, l'obligation était quasi générale de faire entrer les bêtes sur pied. Au 17e siècle, les règlements pris au niveau local par des instances variées – les villes, les corps de métier – pour s'assurer de la régularité du ravitaillement constituèrent un premier corpus de droit sanitaire. À Lyon, le Bureau de santé intervint dans le domaine de la boucherie et des épidémies animales à partir de 1668. Quand la peste humaine disparut, il se reconvertit entièrement dans la surveillance des maladies animales pour mettre en œuvre des mesures décalquées de celles édictées pour la peste humaine : restriction de la liberté de circuler et de commercer, certificats de santé pour les animaux en transit, saisie d'animaux suspects, assortie il vrai ordinairement de la vieille tradition charitable : la distribution aux pauvres de la viande suspecte ! Les crises des années 1700 firent apparaître de nouvelles conduites de précaution : mise en observation dans les étables des animaux arrivés frais pour une période fixée arbitrairement – à défaut d'une connaissance des périodes d'incubation – à 20 ou 21 jours ; établissement de véritables labels de qualité, compréhensibles même pour les illettrés (le village de Caderousse, sur les bords du Rhône fit fabriquer pour la circonstance un petit sceau aux initiales de la ville qui engageait ainsi sa responsabilité).

La répétition des crues de grande ampleur s'inscrivait elle aussi dans la mémoire collective régulièrement consignée dans une documentation diverse sur laquelle les autorités appuyaient leurs comparaisons. Dans la vallée de la Dordogne, les jurades de Bergerac consignaient ainsi depuis le 15e siècle les différentes inondations en relation avec les travaux d'adjudication nécessaires aux réparations du pont. Les annales de Toulouse rédigées en 1701 multipliaient de même les références précises à des événements anciens enregistrés dans les archives de la ville. Loin de se limiter aux seules archives des autorités publiques, cette mémorisation des événements catastrophiques était largement partagée par les établissements religieux, les mémorialistes ou les histoires locales qui ne manquaient pas de consigner ces événements exceptionnels. Cette mémoire des inondations catastrophiques se matérialisait dans le paysage urbain. Très tôt, des pierres et inscriptions commémoratives signalèrent les événements exceptionnels. Ces marques n'étaient pas seulement commémoratives. Elles

servaient aux autorités municipales comme aux particuliers d'outils de comparaison pour chaque événement nouveau. À Arles, les dix-sept marches de l'escalier du port construit au début du 17e siècle servirent de repères de la montée des eaux jusqu'au début du 19e siècle. Mais des événements beaucoup plus anciens pouvaient aussi générer des dispositifs de précaution. À Grenoble, l'inondation dévastatrice du 14 septembre 1219 (la rupture d'un front de lac constitué dans la vallée de la Romanche ayant provoqué le lâché brutal des eaux) hanta les esprits pendant des siècles. À chaque nouvel éboulement dans la vallée de la Romanche, les consuls se déplaçaient pour faire procéder à la vidange des eaux. En 1612, cinq jours seulement après les éboulements qui avaient favorisé la reconstitution d'un nouveau lac, les deux premiers consuls se rendirent sur place pour faire accélérer les travaux de déblaiement.

3. Une gestion locale de la catastrophe

Sur ces bases et le plus souvent avec leurs seuls moyens, les autorités locales surent pendant des siècles tirer de l'expérience les moyens de lutter contre les effets des catastrophes, parfois de les prévenir ou d'en limiter les conséquences et, quand elles le pouvaient, de mobiliser les différents rouages de l'administration pour obtenir des aides.

Face à la peste, les principales dispositions mises en œuvre sont aujourd'hui bien connues (J.-N. Biraben, 1975-1976, A. Croix, 1980 ; F. Hildesheimer, 1990). Elles visaient d'abord à circonscrire le mal en interdisant les rassemblements ou fermant les institutions. L'identification des malades imposait le recours à des sergents, mais aussi un appel à la population. Nantes disposait d'une vraie police dès la fin du 16e siècle, avec des responsables de secteurs (dizainiers, cinquanteniers…), l'obligation faite à la population de déclarer les malades, et recours aux médecins pour signaler les malades. Le système se généralisa en Bretagne au 17e siècle, avec la collaboration des curés. Pour l'isolement des malades, la relégation dans des « maisons de santé », hors les murs et en opposition aux vents dominants (en raison des théories aéristes) n'excluait pas des pratiques d'attente à domicile, ou des aménagements spécifiques en fonction de la qualité sociale. À Rennes, on aménagea ainsi une maison de santé pour les habitants « les plus apparens ». Si l'efficacité des thérapies restait toute relative, certaines villes favorisaient également la diffusion de médication. À Strasbourg, dès 1564, le Magistrat fait imprimer des « Pestenschrifften » (recueils de recommandations), destinés d'abord aux notables, mais dont les médecins firent aussi des abrégés pour les plus pauvres. Purger l'air, « désairer » avec du vinaigre, des herbes (laurier, genièvre, romarin), des parfums (encens, myrrhe, camphre, santal…) pour produire une abondante fumée odoriférante, parfumer les maisons, les personnes, les meubles et le linge, désinfecter des lieux publics avec la remise en vigueur des dispositions d'hygiène tombées en désuétude, constituaient autant de mesures d'hygiène sans doute aux effets limités mais nullement sans conséquences, et qui firent leurs preuves, du moins en milieu urbain, en limitant l'extension et la gravité des épidémies.

Les autorités locales ne restaient pas davantage passives face aux inondations. Fortes de leur expérience et toujours très présentes au cœur de l'événement (à la différence des pestes où la fuite d'une partie des notables était fréquente), elles assuraient d'abord un dispositif d'alerte pour permettre aux habitants de sauver leurs biens les plus précieux. Son efficacité était certes souvent relative, surtout face aux crues torrentielles, mais les dispositifs mis en oeuvre pouvaient permettre de retarder l'échéance. Davantage que le mobilier et les marchandises, le sauvetage des archives était prioritaire. À Paris, la menace de la Seine imposa en la matière dès le milieu du 17e siècle des mesures préventives. Au lendemain des crues des 29 février et 1er mars 1658 au cours desquelles deux arches du pont Marie cédèrent sous la poussée des eaux, des arrêts du parlement interdirent aux notaires de s'installer sur les ponts de crainte qu'une inondation n'emporte leurs minutes. La nécessité de maintenir les

communications imposait plus généralement de protéger les ponts que l'on chargeait aussi lourdement que possible de gueuses, de boulets ou de pierres. Garantir l'approvisionnement en pain était partout la priorité absolue, soit en entreposant à l'avance des stocks dans des endroits abrités, soit en faisant remettre en activité le plus rapidement possible les moulins et les fours. Au cœur de la catastrophe, mais surtout dès que la décrue commençait à se faire sentir, étaient engagés un certain nombre de travaux d'urgence : vidanger les eaux, étayer les maisons, rétablir la circulation.

Une telle capacité de réaction se manifestait également pour les séismes pourtant beaucoup plus rares. Lors de celui qui secoua Manosque le 14 août 1798, si la première décision des consuls fut certes d'organiser une procession annuelle et perpétuelle le premier dimanche suivant le 15 août, ils prirent en même temps un ensemble de dispositions concrètes : examen des échéances financières qui pesaient sur la communauté, députation à Aix-en-Provence pour obtenir des décharges ; désignation de gardes pour patrouiller et éviter les pillages dans la ville abandonnée. Dans les semaines qui suivirent, l'accent fut mis sur les travaux de sécurité : ramasser les pierres tombées des murailles, « étansonner les endroits les plus périlleux des maisons ». Pour les réparations, la priorité fut donnée aux fontaines, aux moulins et aux fours, ce qui permit au maire, à la fin de son mandat de se féliciter d'avoir « pourveu à la subsistance de cette population affamée par la démolition des fours ». Si la reconstruction fut lente, ce fut moins faute d'un fort investissement des consuls que du fait d'une main d'œuvre suffisante et surtout du manque d'argent, le tout étant aggravé par le grand hiver de1709 qui fit passer au second plan les conséquences du séisme.

On ajoutera que dans la catastrophe, les comportements individuels n'étaient pas faits non plus que de lâcheté (la fuite devant les épidémies) ou de fatalisme. Par son dévouement, le clergé régulier (les capucins et les récollets notamment) paya un lourd tribut aux pestes du siècle. Lors des inondations, les récits abondent également d'actes de courage pour tenter de sauver les personnes en périls. L'appât du gain pouvait aussi être mobilisateur, et parfois à l'origine de belles réussites sociales (ainsi certains chirurgiens lors des pestes). Lors des pestes également, la crainte était bien souvent vaincue par le souci de maintenir des activités lucratives (celles des logeurs comme des grands négociants). Plus généralement, chaque catastrophe pouvait aussi être source de profits nouveaux : pour les pillards qui tentaient de profiter du désordre (biens emportés par les eaux, maisons abandonnées lors des épidémies ou des séismes) ; pour les spéculateurs (les accapareurs en période de disette, les investisseurs des nombreux biens immobiliers mis en vente lors des séismes).

Sans exclure le recours à la protection divine, la diversité des démarches matérielles et des actions entreprises par les autorités locales (municipales, provinciales), comme la capacité de réaction de certains acteurs individuels nous obligent à reconsidérer les stéréotypes convenus sur la passivité des sociétés d'Ancien Régime, sur leur fatalisme et leur simple résignation face aux catastrophes qui les accablaient. Loin de ces clichés de populations écrasées par la colère divine, c'est bien au contraire dans les dispositifs mis en place localement, souvent de manière empirique par des populations fortement réactives, que s'élaborèrent progressivement les réponses mises en œuvre et reprises peu à peu par les services de l'État.

Bibliographie

Biraben (J.-N.), *Les hommes et la peste dans les pays européens et méditerranéens*, Paris-La Haye, 1975-1976, 2 vol.

Céard (J.), *La nature des prodiges*, Genève, Droz, 1996 (1ère éd. 1977)

Croix (A.), *La Bretagne aux XVIe et XVIIe siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Maloine, 1980.

Delumeau (J.) et Lequin (Y.) (dir. de), *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987.
Delumeau (J.), *La peur en Occident (XIVe-XVIIIe siècles). Une cité assiégée*, Paris, Fayard, 1978.
Desailly (B.), *Crues et inondations en Roussillon. Le risque et l'aménagement (fin du XVIIe-milieu du XXe siècle)*, Thèse dactyl., Paris X-Nanterre, 1990.
Dupâquier (J.), *Histoire de la population française*, t. 3, *De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, 1988.
Favier (R.), « Sociétés urbaines et culture du risque. Les inondations dans la France d'Ancien Régime », in F. Walter, B. Fantini et P. Delvaux (dir.), *Les cultures du risque (XVIe-XXIe siècle),* Presse d'histoire suisse, Genève, 2006, p. 49-86.
Favier (R.) (dir. de), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, MSH-Alpes, 2002, 444 p.
Ferrières (F.), *Histoire des peurs alimentaires. Du Moyen Âge à l'aube du XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 2002, 480 p.
Hildesheimer (F.), *La terreur et la pitié. L'Ancien régime à l'épreuve de la peste*, Paris, Publisud, 1990.
Lachiver (M.), *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991, 574 p.
Le Roy Ladurie (E.), *Histoire comparée du climat en Occident*, Paris, Fayard, 2004.
Mandrou (R.), *Magistrats et sorciers en France au 17^{e} siècle. Une analyse de psychologie historique,* Paris, Plon, 1968, 583 p.
Quenet (G.), *Les tremblements de terre aux XVIIe et XVIIIe siècles. La naissance d'un risque*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 590 p.